L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 JUILLET 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. [illegible]

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE. Paraissant le Mardi et le Samedi: [illegible]

TARIF D'ANNONCES. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour Plus et les détails, voir aux annonces.

Par R. Tourné, à son magasin, No 27, rue Vieille-Levée—20 barillets blanc de plomb.

Par E. Roger & Cie, à 10 heures, à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, vente sans réserve de—boites, souliers et brodequins, souliers cousus et chapeaux.

Par E. M. Murphy, à 11 heures, aux magasins Nos 33 et 35, Vieille-Levée—raisins de Corinthe, chandelles de blanc de baleine, lait condensé, sucre blanc et thé, avaries dans la traversée de New-York.

Par Montgomery Bros & Co, à leur salle d'encan, rue du Canal, un assortiment de—meubles et d'ustensiles de cuisine. [illegible]

Par Francis Fernandez & Co, au No 64 de la rue Vieille-Levée—[illegible]

Par Hoffman, Mathi & Co, au No 33 de la rue de Chartres—[illegible]

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—[illegible]

Abonnez-vous aux concertos et chocolats chez M. Ernest Turpin, 23 Vieille-Levée.

Fabricants des Peintres et Marchands de peinture [illegible] blanc de plomb "Savannah" [illegible] à 10 1/2 heures A. M., par Eug. Tourné, encanteur. Voir les annonces.

Les trois serments.

Voici le texte de l'article 100 de la Constitution en vertu de laquelle la Législature de la Louisiane a été élue et se trouve actuellement réunie. Il contient le serment qui peut seul être exigé des représentants et des sénateurs.

Art. 100—Les membres de l'assemblée générale et tous les autres fonctionnaires, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêteront le serment ou l'affirmation qui suit: "Je jure (ou affirme) solennellement que j'accepte l'égalité civile et politique de tous les hommes, et je convie à ne jamais tenter de priver une classe d'hommes, pour cause de race, de couleur ou de condition antérieure, d'aucun droit politique ou civil, d'aucun privilège ou d'aucune immunité dont jouit toute autre classe d'hommes; que je défendrai la Constitution et les lois des Etats-Unis et la Constitution et les lois de cet Etat, et que je remplirai fidèlement et impartialement tous les devoirs qui m'incombent comme [illegible], au mieux de mes capacités et de mes intelligences. Ainsi Dieu me soit en aide."

A peine MM. Dunn et Isabelle, qui président le Sénat et la Chambre, avaient-ils prêté ce serment qu'ils le violaient en privant, de leur propre autorité, les membres démocrates des droits et privilèges que leur avait donné l'élection.

Voici le texte du serment dit d'épreuve que ces deux personnages ont voulu sans l'ombre d'un prétexte légal, exiger des représentants et des sénateurs avant de les admettre aux délibérations de l'assemblée. MM. Dunn et Isabelle ont, en faisant cela, non seulement violé leur serment et la Constitution même de laquelle ils relèvent, mais ils ont contrevenu à toutes les règles parlementaires, et méconnu les instructions du général Grant qui est encore muni de pleins pouvoirs sur les Etats en reconstruction. Ils ont ainsi autant de droit d'exiger des membres de l'assemblée le serment d'initiation à la secte des Vaudoux.

Les termes de ce serment sont tels que plus des neuf dixièmes des blancs de la Louisiane ne pourraient le prêter sans se parjurer:

Je jure (ou affirme) solennellement que je n'ai jamais volontairement porté les armes contre les Etats-Unis depuis que j'en ai été citoyen, que je n'ai volontairement donné ni aide, ni appui, ni conseil, ni encouragement aux personnes engagées dans une hostilité armée contre cet Etat; que je n'ai ni cherché, ni accepté, ni tenté d'exercer les fonctions d'aucun office quelconque sous aucune autorité ou prétendue autorité, en hostilité contre les Etats-Unis; que je n'ai accordé aucun appui volontaire à aucun prétendu gouvernement, autorité, pouvoir ou constitution, dans les Etats-Unis, hostile ou ennemi de ceux-ci, et je jure, (ou affirme) en outre, qu'au mieux de mon savoir et de mes capacités, je soutiendrai et défendrai la Constitution des Etats-Unis contre tous ennemis étrangers et domestiques, que je lui conserverai une foi et une allégeance sincère; que je prends cette obligation librement, sans aucune réserve mentale ni en vue de l'éluder, et que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de l'emploi dans l'exercice duquel je suis sur le point d'entrer. Ainsi Dieu me soit en aide.

Nous avons donné le serment constitutionnel et le serment d'épreuve. Il y en a un troisième, à l'usage des pêcheurs repentants, c'est le serment du palinodie. Les conventionnels, qui comptaient dans leur sein pas mal d'ex-rebelles, ont voulu accorder un laissez-passer à ceux qui avaient donné des gages au radicalisme. L'article 99 énumère les personnes qui seront privées de l'exercice de leurs droits et contient, à la fin, la proviso suivant:

Pourvu qu'aucune personne qui, avant le 1er janvier 1868, aura favorisé l'exécution des lois des Etats-Unis connues vulgairement sous le nom d'actes de reconstruction du Congrès, et qui aura assisté ouvertement et activement les *gens loyaux* de l'Etat dans leurs efforts pour restaurer la Louisiane dans sa position dans l'Union, ne soit considérée comme comprise parmi celles qui sont ici exceptées. Les enregistreurs de votants accepteront le serment des personnes se trouvant dans ce cas comme preuve *primâ facie* du fait qu'elles ont droit au bénéfice de ce proviso.

Parmi les blancs qui ont été admis à siéger dans la Législature, il y en a quelques-uns qui peuvent jouir des bénéfices de ce proviso. Néanmoins MM. Dunn et Isabelle les ont contraints à prêter le serment d'épreuve. Tous ceux qui ont été exclus, c'est-à-dire, tous les membres démocrates, n'avaient pas besoin d'invoquer le proviso, par la raison toute simple qu'ils ne rentraient pas dans les catégories d'exception prévues par l'article 99 de la Constitution, et qu'aux termes de cette Constitution ils étaient, de droit, électeurs, éligibles et élus.

P. S.—On verra par le compte-rendu de la séance d'hier, que la majorité des membres de l'Assemblée, déjà admis à siéger, n'a pas été du même avis que MM. Dunn et Isabelle, et qu'elle a reconnu le droit des membres exclus à siéger dans son sein en prêtant le serment constitutionnel seulement. Nous félicitons la majorité de cette sage résolution.

Un mode de répudiation.

La Chambre des représentants à Washington a adopté le 29 juin une résolution de M. Cobb ainsi conçue:

"Résolu, que le comité des voies et moyens soit chargé de rapporter sans délai inutile un bill levant une taxe d'au moins 10 0/0 sur les intérêts des bons des Etats-Unis, laquelle taxe sera assessée et collectée par le secrétaire du Trésor et tous officiers subalternes qui sont chargés de payer les intérêts de la dette en bons des Etats-Unis."

Cette résolution a passé par 92 voix contre 54, les démocrates, à l'exception d'un seul, votant pour l'affirmative. Il n'y a donc pas là une affaire de parti. Antérieurement, la Chambre avait déjà voté en faveur d'un impôt de un pour cent sur les dépôts faits par les citoyens dans les banques. C'est là une manière indirecte d'imposer le papier-monnaie des Etats-Unis. Dans les deux cas c'est le débiteur qui veut imposer les titres mêmes de la créance qu'il a émis.

Ces deux votes, bien qu'ils ne soient pas définitifs, ont une assez grande importance. Ils indiquent qu'il y a dans la Chambre une forte majorité disposée à accepter les modes de répudiation indirectes qui lui seront proposés. De là à accepter une répudiation directe, il n'y a qu'un pas.

Cette proposition d'imposer la dette nationale vient, par une singulière coïncidence, d'être soulevée au Congrès, au moment où le monde financier, en Europe, est sous le coup des préoccupations que lui causent des mesures analogues adoptées en Autriche et en Italie. Cet impôt doit frapper également les étrangers détenteurs [illegible], ainsi que l'a déclaré M. Cobb, interpellé à ce sujet, et comme ces détenteurs sont nombreux en Europe, la nouvelle du vote de la Chambre sera pour effet de déprécier les titres de la dette fédérale.

Au parlement italien le ministre des finances a proposé d'exempter de l'impôt de 10 pour cent sur la rente récemment proposé, les titres appartenant aux étrangers qui se trouveraient à l'étranger [illegible] dont nous ne connaissons pas encore le résultat, s'est engagée à ce sujet. La distinction sera difficile à faire, en tous cas, elle amènera des ventes précipitées, réelles ou fictives.

En Autriche, le Reichsrath vient de décider, à la majorité de 116 voix contre 49, que toutes catégories de la dette générale consolidée, à l'exception seulement de celles désignées dans l'article de la loi, seront converties en une dette de 5 0/0 uniforme et subiront une réduction de 16 0/0 sur le coupon; la loi contient cette clause rassurante: "Réduction qui ne pourra *jamais* être augmentée."

La *Patrie* relève ce mot *jamais* et rappelle que les titres de l'emprunt autrichien de 1865 portant "qu'ils sont payables, capital et intérêt, en or, à Paris *sans impôts ni retenues*, subissent néanmoins les effets de la loi nouvelle." Ce journal ajoute que le gouvernement français a adressé à ce sujet des réclamations à Vienne.

On sait que les gouvernements d'Autriche et d'Italie sont en proie à de graves embarras financiers et qu'ils ont, comme les Etats-Unis, décrété le cours forcé du papier-monnaie. Mais en recourant à une mesure qui n'a d'autre avantage que de réduire la dette d'un dixième ou d'un sixième, ils achèvent de ruiner leur crédit en Europe, et ce premier manque de foi entrera toujours en ligne de compte dans toute négociation d'emprunt qu'ils parviendront à faire à l'avenir.

Nous trouvons à ce sujet dans la *France* des réflexions fort sensées, dont quelques-unes s'appliquent aussi bien à la proposition de M. Cobb qu'aux mesures adoptées par l'Autriche et l'Italie:

Une mesure, qui n'est autre chose que l'art de ne pas payer ses dettes, a un nom dans le langage du commerce usuel; elle s'appelle la faillite. Retenir sous forme d'impôt une partie de ce qu'on doit ou ne pas payer la somme que cet impôt représente, c'est exactement la même chose. Cela s'appelle manquer à ses engagements dans tous les vocabulaires du monde.

Maintenant, nous savons bien qu'il existe, pour expliquer ces expédients extrêmes, des raisons majeures et des circonstances atténuantes. La première, si décisive qu'elle dispense de toutes les autres, c'est que l'on n'a pas d'argent, du moins pas assez pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Nous convenons que rien ne saurait être plus concluant. Mais, si on est arrivé à cette situation fatale, en Autriche et dans bien d'autres pays, la faute n'en est-elle qu'aux événements? Et l'imprévoyance des hommes et les erreurs de la politique n'y sont-elles pour rien?

Comment! depuis quinze années, voilà une suite d'Etats qui se sont précipités au steeple-chase des gros emprunts; ils n'ont reculé devant aucun sacrifice, devant aucune condition onéreuse; ils ont fait un pont d'or au capital pour l'attirer et le séduire. On a emprunté à tout prix, à 10 0/0, à 15 0/0, à 20 0/0. La conception de ces grandes opérations financières s'est faite dans l'ivresse; l'enfantement se fait dans la douleur. On ne peut pas payer; on propose, ici, des atermoiements; là, des concordats amiables; ailleurs, on déclare nettement qu'on se rit des contrats les plus authentiques, et il faut tout l'effort de la diplomatie pour amener les gouvernements engagés à faire honneur à leur signature.

Sur ce point aussi, une liquidation s'effectue sur une large échelle, et le crédit public de la plupart des puissances européennes subit une crise redoutable.

Que les capitaux auxquels on a fait appel n'aient vu que les avantages considérables qui leur étaient offerts, cela se comprend et se justifie; mais que les hommes d'Etat qui avaient la responsabilité du crédit matériel et du crédit moral de leur pays, n'aient pas prévu que le jour arriverait bientôt où les promesses faites aux prêteurs ne pourraient être tenues; qu'ils n'aient pas aperçu l'abîme où un déficit permanent devait entraîner les finances publiques, c'est une faute qu'il est difficile d'excuser. On ne saurait admettre, en effet, que sous prétexte d'unifier une dette, on puisse frapper les titres qu'on en a émis aucun de ses créanciers, qu'on ne leur donnera que partie de ce qui leur est dû; que le reste, sous un nom, un titre quelconque, demeurera dans les caisses de l'Etat! Qu'est ce autre chose que déclarer le titre primitif, le remplacer par un autre de moindre valeur, et imposer à ses créanciers un contrat qu'ils n'avaient pas accepté et qu'ils n'acceptent pas; qu'est-ce autre chose que faire, ce que dans toutes les langues, on appelle banqueroute?

En pareilles matières, les gouvernements sont sans excuse; qu'ils n'invoquent pas la nécessité budgétaire, ni les dépenses publiques, ni la force majeure; si on admet une seule circonstance où un Etat soit autorisé à violer ses engagements, il n'en manquera bientôt cent; si les gouvernements étaient prévoyants, honnêtes, ils n'épuiseraient pas leurs réserves en temps de prospérité et de paix; ils les économiseraient pour faire face aux jours difficiles et, cette façon, ne seraient jamais surpris par des nécessités suprêmes, des forces majeures qui doivent toujours entrer dans les prévisions des véritables hommes d'Etat. On peut commettre des fautes en politique; mais manquer à ses engagements, c'est pis que manquer de parti pris; par calcul, de propos délibéré, ce n'est pas une faute, c'est un crime.

Attirer les capitaux par des primes énormes, des intérêts démesurés, et quand on les tient, ne payer ni ces intérêts, ni ces primes, ou rogner de ce seul fait le capital de sa dette, est-ce juste, est-ce honnête?

Comment le crédit privé ne s'autoriserait-il pas de tels exemples? Et que devient, en présence de pareils manquements à la parole donnée, le respect dû à la foi jurée?

Sans doute, les exigences de la politique ont dominé et aveuglé les hommes d'Etat européens; mais quelle politique? Lorsque nous jetons les yeux sur cette Europe qui semble prise du vertige des armements, lorsque nous remontons aux causes de ces déficits qui poussent tant de peuples à la banqueroute, nous reconnaissons combien est juste le mot célèbre de M. Roy: Les finances ne peuvent qu'être mauvaises avec une mauvaise politique.

Eh bien, la politique qui prévaut, c'est celle des ambitions violentes. Le droit de la force semble inspirer désormais dans le code des nations modernes. Depuis l'exemple donné par la Prusse, on s'arme de toutes parts, comme s'il fallait partout se prémunir contre les invasions de barbares; et chacun semble soupçonner son voisin de méditer des projets agressifs.

La défiance universelle est le mot de la situation; il n'est pas un gouvernement qui n'en soit l'objet.

La Prusse est soupçonnée de vouloir prendre l'Allemagne du Sud, l'Autriche de vouloir s'annexer les principautés danubiennes, la Russie, de vouloir envahir et supprimer la Turquie, la France, de vouloir s'emparer des bords du Rhin; l'Italie, de vouloir prendre Rome; il n'est pas jusqu'aux petits Etats eux-mêmes à qui l'on ne prête des ambitions territoriales ou des retours offensifs. Et, partout, dans ces prévisions, c'est à qui lèvera les plus nombreuses armées et inventera les machines de guerre les plus meurtrières.

Mais à cette émulation fatale, si on accroît la force matérielle, on ruine les finances et on sape le crédit public. Comme il arrive dans toutes les épidémies, les constitutions faibles succombent les premières, mais les individus plus robustes sont tôt ou tard successivement frappés et payent leur tribut au fléau.

Si cette manie d'armements continue quelque temps encore, si la sagesse des gouvernants ne leur inspire pas une de ces grandes résolutions pacifiques capables d'assurer le repos du monde et la prospérité des peuples modernes, ce n'est pas seulement l'Autriche, ce n'est pas seulement l'Italie qui fléchiront sous le poids de leurs charges financières, de plus grands et de plus puissants Etats seront également atteints.

Quoi qu'il en soit, la mesure qui vient d'être prise par le Reichsrath autrichien est grave. Le crédit moral de l'Autriche va en être affecté sur tous les marchés européens et principalement sur le marché français, qui a été, depuis quelques années, le principal pourvoyeur, et, il faut bien le dire, le pourvoyeur malheureux de tous les emprunts d'Etat.

Nous ne disons pas que le cabinet de Vienne ait eu absolument tort de recourir à ce dernier moyen de trésors en détresse. Nécessité n'a pas de loi, dit le proverbe; mais à tant faire que de manquer à ses engagements, il faut au moins que le moyen réponde au but et que le résultat légitime en quelque sorte l'énergie du remède.

Or, nous doutons très fort que l'impôt de 16 0/0 sur la rente rétablisse les finances de l'Autriche et équilibre ses budgets. On se trouvera le lendemain à peu près avec les mêmes embarras que la veille; seulement, on aura altéré la confiance des capitaux; on aura affaibli cette force morale qui se nomme le crédit public; on aura fermé aux fonds autrichiens les plus grands marchés de l'Europe. Quand on prend des décisions aussi radicales, il faut les prendre complètes. N'agir qu'à demi dans ce cas, c'est plus qu'une faute, c'est une maladresse.

Procédé pour faire une majorité.—Le Sénat de la Louisiane comprenant 36 sénateurs, il fallait 19 voix pour faire une majorité. Il est vrai qu'il y avait 20 radicaux; mais on n'était pas sûr de les trouver unis sur toutes les questions, surtout sur les questions personnelles. Les meneurs, dont M. Dunn a été l'instrument, avaient donc imaginé d'exiger le serment d'épreuve. On excluait par là les 16 démocrates, et la majorité des membres restant n'était plus que de 11 au lieu de 19. C'est ainsi qu'une clique ayant 11 voix sur 36 fût parvenue à se donner la majorité, si des influences extérieures n'eussent amené un revirement dans l'ordre des choses.

Excursion a Mandeville et autres lieux.—Samedi matin, 4 juillet, le beau steamer *Camelia*, Capt. W. L. Cozzens, partira pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du train de Pontchartrain de 6 1/2, et sera de retour pour le train de 7 heures.

Vendredi soir le *Camelia* partira à l'arrivée du train de 4 heures et non de 2 heures, afin de donner plus de facilité pour arranger leurs affaires à ceux qui désirent passer deux jours, samedi et dimanche, dans le pays d'outre-lac.

—Mme Galli Marié a failli se noyer, raconte l'*Evénement illustré*.

C'était vendredi dernier, à cinq heures du soir, entre le pont de Suresnes et le pont de Saint-Cloud, en pleine Seine. Mme Galli-Marié prenait un bain et nageait en suivant le bateau, qui maintenait un seul rameur.

Tout à coup le ciel s'obscurcit, la tempête commence et l'orage que vous savez éclate en tourbillonnant dans la vallée.

L'eau se gonfle. Dans une barque voisine de celle de Mme Galli-Marié, des hommes crient au secours.

La charmante artiste veut remonter dans le bateau, impossible de l'atteindre; les flots la roulent. Le marinier, à peine maître de la barque, appelle à l'aide, sa voix se perd au milieu de la rafale. Personne, ni dans l'île, ni sur la berge.

Un des hommes de la barque voisine, un ouvrier du pays, je crois, est noyé.

Enfin, d'un lavoir disloqué, dont les planches s'en vont à l'aventure sur l'eau furieuse, on jette des cordes, on en jette aussi du pont suspendu du bois de Boulogne, et l'on parvient à opérer un sauvetage grâce auquel les *Dragons de Villars* ne se passeront pas de leur Rose Friquet.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—Mercredi, 1er juillet—Presque tous les membres démocrates sont absents. Le rôle des membres qui ont prêté le serment d'épreuve est appelé, y compris Campbell qui, hier, a été autorisé à prendre le siége de l'Hon. A. Sambola.

Le comité auquel a été référée la communication du général Buchanan, fait un rapport pour soutenir l'action du président, en demandant le serment d'épreuve, mais il recommande par la suite la discontinuation du serment d'épreuve.

Campbell demande l'adoption du rapport du comité.

Lynch et Ray demandent que le premier paragraphe soit biffé.

Le rapport se résume ainsi: Les membres sont d'opinion unanime que le lieutenant-gouverneur Dunn avait agi comme il faut en requérant des sénateurs qu'ils prêtassent ce serment d'épreuve; que son action était fondée en droit, mais en considération du télégramme du général Grant et par respect pour lui, le comité recommande que les sénateurs soient dispensés du serment d'épreuve et que les membres élus puissent se faire admettre en prêtant seulement le serment constitutionnel.

Le rapport est adopté.

M. Campbell présente une résolution chargeant le président de demander aux sénateurs élus, lorsqu'ils prêteront le serment, s'ils sont éligibles sous les articles 99 et 18 de la constitution. Cette résolution est déposée sur la table.

Le secrétaire appelle le rôle.

MM. Anderson, Braughn, F. L. Jewell, Affel, Ogden, Thompson et Todd prêtent serment.

MM. Bacon, Blackman, Day, Kager, Foute, E. L. Jewell, White et Williams sont absents.

Pendant que le Sénat s'occupe du règlement, les autres démocrates arrivent.

Des objections sont présentées contre MM. Jewell et Bacon pour raison d'inéligibilité.

Ils sont reçus néanmoins, sans préjudice du droit des contestants à faire valoir les objections.

M. Bacon demande que M. Sambola soit assermenté, mais la motion est retirée.

Le règlement de 1864 est adopté avec quelques légères modifications.

Le comité de vérification rapporte en faveur de C. C. Antoine, contestant le siége de Benton White, de Caddo, pour raison d'inéligibilité.

M. Ray pense que ce comité a été nommé simplement pour effectuer l'organisation du Sénat. L'organisation faite, les devoirs du comité cessent. Le seul comité régulier permanent sur les élections devrait avoir le droit de s'occuper de ces questions. Il demande en conséquence que le comité soit déchargé. La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—Le secrétaire fait l'appel des membres qualifiés. 51 membres répondent à leurs noms.

McMillan (blanc), de Carroll, lit le rapport du comité spécial de trois, comité auquel avait été référé le télégramme du général Grant sur le serment requis des membres. Le comité donne à la Chambre le conseil de permettre aux membres de prendre leurs siéges sur la présentation du serment prescrit par la nouvelle constitution, comme le général-commandant l'avait conseillé.

Une motion d'accepter le rapport provoque, de la part de plusieurs membres, l'expression de leur opinion sur la mise en vigueur du serment d'épreuve.

McMillan et Lee (blancs) de Carroll et de St-Bernard, parlent contre le serment en s'appuyant sur des considérations de morale.

Harper (blanc) de St Charles, fait entendre des paroles excessivement aigres. Il ne veut pas voter pour la motion pour des raisons de morale. Il ne connaît pas de grâce en pareil cas. Il ne veut pas faire grâce à des "coupe-gorges" et à des assassins rebelles.

Murrell (couleur) de Lafourche, est en faveur du serment d'épreuve.

La motion pour accepter le rapport du comité contre le serment d'épreuve, est adoptée.

McMillan propose que le secrétaire lise le 14e amendement constitutionnel et l'art. 99 de la nouvelle Constitution, de manière que les membres qui n'avaient pas justifié de leurs titres sachent quel serment on exige d'eux maintenant pour qu'ils soient admis.

Le secrétaire alors appelle les noms de ces membres déclarés élus, et MM. Cavanagh, Noble et May sont les trois seuls qui répondent.

M. Lowell, de Caddo, s'oppose à M. Noble, parce que ce monsieur avait dit dans l'enceinte de la Chambre qu'il avait pris volontairement les armes contre le gouvernement des Etats-Unis et il en avait été fâché.

M. Noble répond qu'il n'a pas mentionné ce fait comme une vanterie, mais simplement pour expliquer comment il ne pourrait pas prêter le serment d'épreuve. Puisque la Chambre a abandonné ce point et qu'il n'a dit que simple soldat, rien ne l'empêche de prêter le serment constitutionnel.

M. Lee demande une suspension de séance et invite les membres radicaux à se réunir dans la chambre voisine.

Cette double motion prévaut.

Le parti dominant a considéré en caucus les titres des candidats à plusieurs offices qui dépendent de la Chambre.

A la reprise de la séance M. Noble demande que tous les membres portés comme élus dans les retours du général Buchanan soient appelés à prêter serment, que leurs siéges soient contestés ou non. C'est ainsi que cela a toujours été fait, dit-il, dans les assemblées parlementaires. La motion de M. Noble est déposée sur la table. M. McMillan demande que la Chambre procède à son organisation finale.

M. D. C. Lowell, de Caddo, a été élu orateur par acclamation. Il a été conduit au fauteuil par MM. McVea et Noble. Il a remercié la Chambre de l'honneur qui lui était conféré, ajoutant qu'il ne l'avait pas sollicité.

William Vergès est élu secrétaire par acclamation.

Un M. Dumford est élu sergent-d'armes.

Un comité composé de trois membres est nommé pour informer le Sénat de l'organisation finale de la Chambre.

M. Carr, d'Orléans, présente une résolution pour adopter le 14e amendement à la Constitution des Etats Unis.

M. McMillan demande la suspension du règlement, motion qui est adoptée par 5 contre 3. La résolution d'adoption de l'amendement passe alors par 57 contre 3. Immédiatement elle est envoyée au concours du Sénat; après quoi la Chambre s'ajourne à demain (aujourd'hui jeudi).

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.—1er Juillet. Thermomètres de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	76	degrés.
Midi	82	"
3 heures P. M.	87	"
6 heures P. M.	82	"

Remplacement.—M. Trudeau, surintendant de l'Asile Marigny, a cédé hier sa place à M. J. G. Logan, nommé surintendant par le maire Conway, et qui s'est présenté dans cet établissement avec l'appui de la police. Nous croyons que M. Trudeau a l'intention de contester le droit de son remplaçant.

Nouvelles Locales.—Les nouveaux coroners élus, MM. Roche et Avilla, sont entrés en fonctions hier, et M. J. P. Montamat a pris sans difficulté la place de M. Collins à la Troisième Justice de Paix.

Des affidavits ont été faits contre les individus dernièrement arrêtés à la Grande Ile comme flibustiers. Ils seront interrogés ce matin par un commissaire des Etats Unis.

Quand tant d'officiers cèdent leurs places à des successeurs élus par le peuple, il est fort singulier que le commissaire Baker, qui aurait dû partir le premier, ne veuille pas quitter la sienne. Mais nous aimons à croire que ce qui est différé n'est pas perdu et que demain ou après demain M. Murphy remplacera M. Baker au département des rues. C'est de toute justice.

Le capitaine de Hussey a été chargé par l'autorité militaire d'installer M. Henry Jackson au bureau du recorder du 4e District, à la place de M. Vennard. Ce noble recorder a disparu avec les clés du bureau en voyant approcher le capitaine.

Coups de revolver.—M. H. R. Eppler, dans une querelle avec M. B. C. McDonough, au débarcadère des bateaux à vapeur, a reçu, hier, le feu de cinq coups de revolver dont heureusement pas un ne l'a atteint. Mais, malheureusement, une autre personne, fort innocente, a reçu une des cinq balles qui lui étaient destinées. L'assaillant a été arrêté et relâché sous caution.

Accident.—Un soldat, passant à cheval rue St Charles, hier matin, est tombé devant le restaurant Miller et s'est cassé la jambe. Il a été transporté à l'hôpital dans une ambulance.

Coup de couteau.—Mardi soir vers 10 heures, deux hommes inconnus se sont pris de querelle au coin des rues Dryades et Lafayette, et l'un d'eux a reçu un coup de couteau qui l'a mis hors d'état de se mouvoir. Nulle arrestation n'a été faite, et le blessé s'est fait transporter chez lui.

Effraction.—La résidence de M. Emile Barreteau, rue Prieur No 16, a été visitée mardi soir, par un voleur qui apparemment n'en voulait qu'à l'argent, car, après avoir ouvert une armoire, un bureau et d'autres meubles où il croyait trouver quelque chose de précieux, il s'en est allé sans rien emporter des hardes qu'il avait dispersées sur le plancher.

La Police.—Hier matin, le chef de police, sur de très vagues soupçons, s'est concerté avec l'autorité militaire, et des mesures ont été prises pour maintenir l'ordre et la paix dans la ville. Ces mesures sont telles que nul désordre sérieux n'est à craindre.

Tentative de vol avec effraction.—Mardi dans la nuit, des voleurs ont essayé de faire sauter les barres de la fenêtre du comptoir du changeur Strauss, rue St-Charles, près de la rue du Canal. L'approche d'un homme de police a fait fuir les voleurs dont les traces annoncent des opérateurs fort habiles.

Première Cour de District.—Le jury n'ayant pu s'accorder pour rendre un verdict à l'égard de Hugh Timmons, accusé d'avoir commis un viol sur la personne d'une petite fille de 9 ans, a été déchargé après une réclusion de 24 heures.

Recorder du 1er District—George Ross, (c) accusé de viol à l'égard d'une femme blanche, comme nous l'avons rapporté hier, a été renvoyé hier en prison sans caution pour y attendre son interrogatoire fixé au 8 juillet. Il demeurait ou était employé dans la maison où demeurait cette femme, et de grand matin il s'introduisit chez elle pour commettre l'outrage en la surprenant dans son sommeil. Par pitié pour elle nous nous abstenons de publier son nom.

Charles W. Thing, G. F. Belden, Silas Long, accusés d'avoir fabriqué et offert un mandat d'environ $300 sur le trésor de la ville de Jefferson, ont été interrogés hier et envoyés devant la 1re Cour de District.

Bureau d'Ecole.—Le comité de finance porte les dépenses des Ecoles en mai et juin à $60,000, allocation régulière. Assistance des élèves en juin, terme moyen 10,986. Nombre inscrit sur les rôles 12,955. Assistance des enfants de couleur, 2,686 en moyenne. Sur les rôles 3,223.

Sur motion de M. Cronan la bibliothèque de ville sera ouverte tous les jours de 9 heures à 3 heures.

Une résolution est adoptée pour se procurer une bâtisse pour l'Ecole du Chemin du Bayou.

Mlle E. Maxwell est recommandée pour la première vacance de seconde assistante. Après quelques affaires de peu d'importance le Bureau s'ajourne.

La force militaire et la police.—Hier matin, à 11 heures, la foule dans le voisinage de l'Institut était très nombreuse et composée de blancs et de noirs. Pendant un moment la foule a été si serrée qu'on ne pouvait passer sur les banquettes. Il y avait aussi rue du Canal, à l'intersection de la rue Bourgogne beaucoup de monde, mais un monde de curieux blancs. Un rassemblement de noirs encombrait la rue de la Commune. Tant de gens rassemblés ainsi auraient pu faire naître le désordre. C'est pour le prévenir que deux compagnies d'infanterie et une centaine d'hommes de police ont été stationnés à la porte de l'édifice et en dedans avec ordre de ne laisser entrer personne, excepté ceux qui avaient affaire dans l'intérieur. Les compagnies ont mis leurs armes en faisceaux et bientôt après tous les attroupements se sont dispersés.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Le bill d'exclusion au Sénat des Etats-Unis.

Rappel du général Mc Dowell.

Un révérend du Nord qui a le sens commun.

Le Sud a plus besoin de capitaux que d'éducation.

Incertitude sur les nominations démocratiques.

Le procès Armand à Paris.

M. Berryer plaide pour les Etats-Unis.

Nouvelles Européennes.

Paris, 1er juillet—Le général Napier, de l'expédition abyssinienne est arrivé hier et a été reçu à l'hôtel de Lorde Lyon. Il sera créé pair à son retour en Angleterre.

Londres, 1er—Les Lloyds de l'Allemagne du Nord doivent bâtir deux steamers pour faire les traversées semi-mensuellement entre — et Baltimore.

L'affaire des Etats-Unis contre Armand a commencé à Paris aujourd'hui. M. Berryer a ouvert les débats pour les Etats Unis. L'avocat-général répliquera pour la défense le 3 du courant.

Nouvelles de Washington.

Washington, 1er—Sénat.—Trumbull a parlé contre le bill excluant les Etats du Sud du collège électoral. Il est proposé d'effacer du bill la Floride et l'Arkansas. Pas de décision.

La discussion du bill d'allocation est reprise. Sherman retire le bill de conversion qu'il avait présenté comme un amendement.

Chambre.—On reprend le bill d'Alaska. Washburne, du Wisconsin, s'oppose à toute allocation pour mettre le traité à effet. Il est entendu qu'on votera jeudi au bill.

Le Président a relevé le général McDowell du 4e district militaire. Il lui est ordonné de se rapporter sans délai au Département de la guerre. Le général Gillem lui succède dans le commandement du 4e District.

Washington, 1er—Beaucoup de délégués du Sud à la Convention de New-York, sont ici. Ils s'expriment généralement en faveur de l'initiative des délégués du Nord pour la nomination des candidats. On ne peut rien pronostiquer d'après leurs vues et tout dépendra des événements et des mouvements qui auront lieu à New-York. Jesse D. Bright a dit hier que Pendleton et Seymour seraient les plus forts candidats présentés à la convention et que les candidats du Nord ne feraient pas trop mal.

Le bill de taxe a été de nouveau renvoyé à la Chambre aujourd'hui avec nombre d'amendements. La plupart des membres du comité sont d'opinion que le bill pourra à peine passer à cette session dans ce que le rapporteur, M. Moorhead, pense différemment.

Le secrétaire Schofield a lancé un ordre général pour que les membres se composent du Bureau des Ingénieurs réunis pour les diverses vues pour lesquelles ces bureaux ont été convoqués, aient le même *per diem* qui est alloué aux membres de cours martiales.

Le Sénat aujourd'hui a confirmé les nominations suivantes:

Thomas Wm. Ward, collecteur des douanes à Corpus-Christi, Texas.—Constance Hall, collecteur des douanes pour le district du Texas.

Nouvelles diverses.

St Louis, 1er—Le steamer Benton est arrivé à Leavenworth, Kansas, avec des peaux et des fourrures, valant $70,000. Les buffles sont très abondants cette saison et toutes sortes de fourrures sont meilleures que jamais on ne les avaient vues.

Les Indiens continuent à être très inquiétants tout le long de la rivière. Une forte crue arrive.

New-York, 1er—Le Rév. Bornas Geare, agent du Fonds Peabody pour l'éducation, dans une adresse prononcée à Boston lundi soir, a donné le résultat de ses observations dans le Sud. Il pense que ce dont les Etats du Sud ont le plus besoin c'est la coopération cordiale des hommes d'affaires du Nord pour ravir d'eux le capital qui raviverait leur énergie.

Des billets contrefaits de $20 de la Banque nationale de Consolidation de Philadelphie sont en circulation.

La Cour de circuit des Etats-Unis a rendu, hier, nombre de sentences de condamnation dans des affaires concernant le Revenu de l'intérieur.

Les restes du contre amiral Bell et des commandants Reed et McKenzie sont arrivés ici cette après-midi. Une procession de soldats et de marins les a conduits dans la ville. Les drapeaux de l'Hôtel-de-Ville et d'autres édifices publics ont été abaissés. Tous les principaux officiers de marine qui étaient dans le port et l'amiral baron de Nugent de la marine française avec plusieurs de ses officiers faisaient partie de la procession.

Pittsburg, 1er—L'escorte de Pendleton, forte de 300 hommes, a passé par ici aujourd'hui. Elle a été reçue au dépôt par le club démocratique et a passé dans les principales rues. Un lunch a été servi au dépôt.

Tallahassee, 1—Le gouverneur Reed a reçu aujourd'hui le gouvernement de l'Etat des mains du gouverneur Walker, conformément à un ordre du général Meade. Suivant l'ordre général No 92 daté d'hier d'Atlanta, le gouvernement militaire cesse dans ce sous-district et il est interdit au commandant d'intervenir en aucune manière et sous quelque prétexte que ce soit dans les affaires qui regardent la loi civile.

Comme aucune nomination n'a été faite pour les officiers de l'Etat et du comté, les anciens officiers continueront à occuper leurs places jusqu'à ce qu'elles soient prises par des nominations du gouverneur Reed et des confirmations par la Législature qui se rassemble le 7.

Jackson—47 sur 61 comtés donnent une majorité de 13,966 contre la constitution. Quatre des comtés qui restent donneront des majorités pour la constitution.

On n'a pas encore rapporté de cas de violence dans aucune portion de l'Etat, durant les élections.

Ce comté, avec une majorité enregistrée de 1700 noirs, n'a donné qu'une majorité radicale de 829; ce comté de Lowndes, avec une majorité de 3000 noirs, n'a eu qu'un majorité de 1200 voix.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 1er juillet, 6 P. M.—Arrivé, le steamer St-Mary, de Brazos, avec fret et passagers.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 1er—La rivière baisse lentement. Temps clair et très chaud.

St-Louis, 1er—Le fleuve monte ici et dans les hauts.

Marchés européens.

Londres, au [illegible]—Consol. 94 5/8 au comptant. 5 20, 73 1/4.

Frankfort, 1,—5-20, 77 5/8 à 77 3/4.

Liverpool, 1, au soir.—Coton inactif. Vendu aujourd'hui, 8000 balles. Uplands 11 1/8 à 11 1/4. Orléans 11 3/8 à 11 1/2 d.

Marchés américains.

New York, 1, après-midi.—Coton un peu plus ferme. Vendu, aujourd'hui, 1800 balles. Midd. 31 1/2 à 32. Fonds publics, faibles à la clôture; cotes nominales. 5-20, avec coupons, 108 7/8. 10-40, 106 3/4. 7-30, 105 3/4. L'or a fermé à 140 1/4.

New York, 1, au soir.—Argent actif. Prêts à 5. Escompte 6 à 7. Change ferme à 110. Fonds publics faibles et nominaux, à une baisse de 1/2 à 1 p. 0/0. Les offres de vente se sont arrêtées vers la fin. Bons du Sud très actifs. Actions, animées à la clôture avec une tendance à la hausse.

Reçu à la sous-Trésorerie $1,920,000. Payé $1,519,000. Balance $89,327,000.

Charleston, 1er—Coton calme et un peu plus facile. Vendu 34 balles, mid. 30 1/4. Reçu 59. Exporté pour la côte 387.

Mobile, 1er—Vendu hier 125 balles. Vendu aujourd'hui 600. Marché ferme à la clôture. Mid. 27. Rien reçu. Exporté 657.

Savannah, 1er—Coton en hausse. Vendu 357. Mid. 31. Reçu 300 balles.

Louisville, 1er—Tabac assez calme [illegible] les qualités inférieures, vendu 14 b. de 7 à 9 50. Farine superfine $7. Maïs, inactif à 90. Coton, 26 1/2. Graisse 17. Whisky, nominal.

St Louis, 1er—Tabac sans changement. Farine superfine $5 25 à 6 75. Maïs, 7 1/4. Bacon, 12 1/2. Graisse 17 à 18 1/2.

Cincinnati, 1er—Farine de famille, $9 30. Maïs, 84. Porc, 27. Graisse, 15 3/4. Beurre, 24. Pommes de terre, $3 30.

(*Dépêche d'hier soir.*)

Liverpool, 1er juillet, après-midi—Coton plus facile. Cotes nominalement changées.

Londres, 1—Le débat sur le bill de l'église irlandaise a continué à la chambre des Lords jusqu'à 3 heures et alors le bill de suspension a été rejeté par 192 contre 97.

Les Tories ont applaudi au résultat.

Berlin, 1—La Bavière a ratifié le traité de neutralisation.

Rome, 1—Le Pape a convoqué le concile général au Vatican, pour le 8 décembre. Toutes les personnes convoquées doivent apparaître personnellement ou par représentants.

Lisbonne, 1.—Des avis de Rio Janeiro représentent la guerre de la part des alliés comme languissante. Le parti de la paix dans la république argentine est dans l'ascendant.

New York, 1, midi. — Or 140 1/4. Sterling 150 1/4. Coton calme; 31 1/2 pour le middling.

Cincinnati, 1.—La convention démocratique du 13e district, tenue à New Orleans, hier, a nommé George W. Morgan pour le Congrès.

Washington, 1.—Hamilton, représentant de la Floride, a été assermenté à la Chambre.

(*Communiqué.*)

Au milieu des broussailles de canons que "Town Talk" fait vomir dans le *N. O. Times* de mardi, se trouve la lettre d'un grincheux nouveau genre. Se couvrant, avec autant de modestie que de courage, du titre de Third District, ce morose individu se plaint en termes fort amers des joyeux ébats auxquels se livraient, lundi dernier, les bouchers du Port Market, à l'occasion de la St-Pierre, fête patronale du plus sérieux de leurs confrères.

Suivant le dit plaignard, "des chants qui ressemblaient à la détonation d'une mitraille et de mille mousquets sortaient comme des entrailles de l'enfer." A supposer que l'enfer eût des "entrailles" aussi sonores que les vaillants poumons qui cultivaient lundi l'art de Béranger, il serait difficile à "l'inconnu" de le démontrer par un son quelconque tiré de sa poitrine, car s'il est ennemi du chant, c'est pour cause.

Néanmoins, nous sommes charmés que nos plaisirs innocents et modestes aient eu pour résultat d'attirer l'attention d'un Misantrope qui semble avoir autant besoin d'un maître de chant que d'un professeur de politesse, car cela nous fournit l'occasion de donner un petit conseil au compère jaloux. C'est qu'au lieu de se donner le ridicule d'appeler l'intervention de la Législature sur la liberté des joyeux chanteurs qui dépensent paisiblement l'argent qu'ils gagnent avec honneur, il ferait mieux de donner carrière à sa mauvaise humeur en demandant la suppression des affreuses clameurs et des hurlements horribles qui font l'accompagnement des processions de nègres et des danses politiques qui reparaissent périodiquement les rues; il serait bien plus utile au public, ce nous semble, d'être délivré des "nuisances" générales que des innocents joyeusetés d'honnêtes citoyens qui ne peuvent troubler que les atrabilaires et les envieux de l'espèce de celui qui s'affuble du nom de Third District. Il a du reste de par la ville mille autres sujets de plaintes sérieuses, et nous sommes étonnés que le grincheux en question marche sur nous la "petite bête" quand autour de lui il y en a tant de grosses.

Si les autorités représentatives croyaient que nous jetons réellement l'épouvante dans le 3me District, qu'elles viennent s'informer du fait au Marché du Port ou au Lac Pontchartrain et elles verront que ceux dont on se plaint sont de la classe des travailleurs qui développent la prospérité d'une ville et font aller le commerce d'un pays.

Pour les Bouchers du Marché du Port,
BERNARD STE-URÉRY,
Fermier.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 1er juillet.

Nous n'avons à constater aucune variation importante sur le marché monétaire. Les bilans qui offrent les garanties qu'exigent les capitalistes se font aisément à 1 à 1 1/2 dans les banques. Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 par an, ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 139 1/2 à 139 3/4 contre 140 1/4 à New-York; il a éprouvé une faible demande, et a fermé à 139 5/8 au même prix. Les transactions embrassent $4,000 et $5,000 à 139 3/4, $1,500, $3,500 et $10,000 à 139 3/4. Une vente de $1,050, en demi piastres américaines, a eu lieu à 135 1/4. Nous cotons celles-ci à 136 à 136 1/2 et les piastres mexicaines à 143 1/2 à 144.

Il y eu calme plat dans le change étranger. Nous n'avons à mentionner aucune vente de sterling. — Dans le change sur France, 75,000 francs, en change de commerce No 1, ont été achetés à 3 68 3/4. — Le sterling peut être coté nominalement à 153 à 153 1/2 et 154 le commercial, et de banque de 1 à 1 1/2 le change de banque; le change sur France à 3 70 à 3 68 3/4 le premier, et 3 65 à 3 62 1/2 le second.

Le change domestique est dans le même état qu'hier. Les banques ont tiré sur New-York à 1/8 à 3/8 de prime. Les transactions sur des ventes de change de commerce sont: $10,000, $15,000, $5,000 [illegible] sur New York à vue, au pair, et $10,000, à 1/16 de prime, $10,000 à 1/8, $500, à vue, sur St-Louis, à 1/8 de prime, $500, à vue, sur Chicago, au même taux. L'on vente de $3,000 de change sur New York, s'est faite à 1/4 de prime.

Il n'y a pas vente d'actions. 56 Bons de loterie de l'Etat ont changé de mains à 32 1/4, 3 et 5 à 32 1/2. Ces prix n'indiquent pas de variations. 6 Bons se sont vendus, hier, à 35 1/4.

La demande de billets de la ville n'a été que modérée. $5,000 ont changé de mains à 36 7/8 d'escompte, $3,000 à 37 et $1,000 à 37 1/2. Les courtiers ont acheté les plus grandes coupures à 36 1/2 d'escompte et vendu à 36 1/2 et 37 1/2.

Les billets de l'Etat ont été plus recherchés, malgré l'augmentation d'offre amenée une baisse. $2,000 se sont vendus à 34 d'escompte, $4000 à 34 1/4, $1500 à 38 1/2, $10,000 à 40 et $6000 à 41.

La banque d'Amérique a déclaré un dividende de huit pour cent, dividende qui provient de bénéfices des derniers mois et sera payé aux actionnaires à partir du 6 courant.

La Banque du Sud a déclaré un dividende de cinq piastres par action, libre de la taxe et payable le 20 courant.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Mercredi soir, 1er juillet 1868.

Coton.—Aujourd'hui, le mouvement a eu quelque peu plus d'animation, bien que le total des ventes n'ait pas excédé celui des opérations d'hier. La demande a été bonne à l'ouverture du marché et malgré la teneur défavorable des avis reçus de Liverpool et de New-York, les facteurs, forts de la faiblesse de l'approvisionnement en première mains ont refusé de faire des concessions. Cependant, les acheteurs se sont avancés et ont pris en tout environ 370 balles moyennant des chiffres qui ne montrent aucun changement de nos cotes précédentes. Onze courtiers ont pris part aux affaires. Nous cotons actuellement comme suit, savoir Good ordinary — à 27 c, low middling 28 cts et middling 29½.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles	1885	
Reçu aujourd'hui	4	
" précédemment	655245	
Cotons avariés, épars, etc, &c.	2639	
	—	658468
Expédié aujourd'hui		673744
" précédemment	669340	669340
Stock en mains		4404

Sucre et Mélasse.—Le marché au sucre est calme, mais les détenteurs tiennent fermement leurs prix. Il ne se fait pas de demandes de mélasse et les envois de l'article, reçus de Cuba, ont été placés en magasin pour y attendre une réaction. Nous cotons nominalement le sucre blanc de Cuba 15 à 15½ c, le jaune 12½ à 14½ c, brun 12 à 12½ c la livre. Le sucre de la Louisiane se vend en détail à 13½ à 15½ c la livre de fair à prime.

Arrivages de l'Ouest.—Depuis notre dernier rapport il ne nous est pas arrivé de bateau de l'Ouest.

Farine.—Les détenteurs sont en quelque sorte plus fermes à tenir leurs prix aujourd'hui, bien que les acheteurs ne veuillent pas opérer dans ce qu'il ne leur soit fait quelques concessions. Le mouvement, en conséquence, a été d'un calme plat. Il s'est fait quelques transactions par le placement à peu près aux prix d'hier. Nous avons entendu parler de ventes de 700 barils seulement, dont 100 barils de triple extra à $9, 100 d'extra de choix à des conditions privées; 100 do à $12 25, 100 do à $12 50, 50 de triple extra à $8 50, 100 do à $9, 50 de superfine à $7 50. Nous avons remarqué de petites ventes de superfine à $8 75, de triple extra à $9 et de fine à $5 75 le baril. Nous avons appris que des avis avaient été reçus de vingt notables meuniers de St Louis, enjoignant aux receveurs, ici, de tenir leurs farines à des prix de $1 plus élevés que les cotes actuelles. Les rapports publiés au Nord et dans l'Ouest, indiquant, cependant, que le blé et la farine sont calmes sur ces deux marchés le blé ayant baissé à St Louis le 26 juin, de $2 à $2 25 le boisseau. Le blé de choix de l'Ouest a baissé de 20 c dans l'espace de quatre jours.

Maïs—Le marché a été plus actif, aujourd'hui et les prix plus fermes. Ventes de 6,300 sacs, dont 2000 de blanc à 95 c, 600, 600 do à 92½, 500, 200 et 800 de blanc mélangé à 92 c, 1000 de mélangé à 87½, 500 do à 90 c, 300 de blanc mélangé à 90 c, 100 do à 93 c le boisseau.

Foin—Le foin prime de l'Ouest se vend $22 le tonneau.

Avoine—Le marché est fort calme. Nous avons remarqué des ventes qui ont embrassé 350 et 300 sacs à 70 c le boisseau.

Son—Le marché est toujours calme et 150 et 500 sacs de l'article se sont vendus à $1 05 à $1 07½ les cent livres.

Porc—Le marché continue à être calme. Hier—mais on ne l'avait pas d'abord annoncé, un lot de 50 barils de mess s'est vendu à $29 25, et aujourd'hui, un lot de 50 barils de mess à $29. Détail à $29 50 le baril.

Bacon—Il ne s'est rien fait aujourd'hui excepté quelques ventes de petits lots à 13¼ à 13¾ c la livre d'épaules 16¼ à 18½ c pour les clears ribbed et 17½ à 17¾ pour les côtés découpés. Un lot de 6 barriques d'épaules s'est vendu à 13 1/2 la livre.

Saindoux—Le prime en tierçons se vend en petits lots à 13½ à 18¾ c la livre en barillets 20 cents.

Cordes d'emballage—La corde est tenue à 9 à 9½ c la livre.

Beurre—Le marché a montré des dispositions meilleures. Les arrivages pendant ces temps derniers n'ont fourni que peu de chose, de sorte que le stock de l'article reçu de beaucoup réduit. Nous cotons le beurre de l'Ouest 27 à 33 c la livre, le beurre du Nord 36 à 40 c pour la qualité de choix et 35 c pour la bon.

Fromage—Le marché est calme et sans changements en ce moment. Nous cotons le Western Reserve 15 à 16 c et le factory 16 à 17 cts. Le dairy anglais du Nord et le fromage crème sont cotés à 16 à 18c, et le skim 7 à 10 cts la livre.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 cts la livre, en lots ronds.

Riz—Dans l'article, il ne s'est fait que des affaires en détail. Le riz de la Louisiane est coté le commun et le choix 8 à 11—c la livre. Riz de l'Inde 10 ¾ à 10¼ c, Caroline 12 à 12¾ de la livre.

Peaux—Les peaux sont en bonne demande aux prix des peaux vertes provenant des abattoirs de la ville ont haussé de ¼ c. Coton: les peaux vertes salées, des abattoirs de la ville, 60 livres et plus 9¾ à 9¾ c la livre, do de vaches, 60 livres et au-dessous 10 à 10¼ c, de kips 25 livres et au-dessous 13 à 13½ peaux de veaux $1 20 à $1 25 chaque, peaux du pays, salées à sec 16 à 18 c. do préparées au Texas, 18 à 19 c, peaux sèches du Mexique 20 à 21 c la livre.

Laine—Marché ferme. Nous cotons nominalement la commune de Texas à p [illegible] mérinos 30 à 30 c la livre, laine du Texas, pleine de glouterons 12 à 20 c, celle du lac 27 à 28 c, Louisiane 20 à 35 c, mexicaine 17 à 18 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 2 juillet 1868.

Arrivé, hier—489 bœufs du Texas, 186 veaux et veaux d'âge.

Vendu—165 bœufs du Texas, 170 veaux et veaux d'âge, 20 moutons, 180 moutons 3 vaches à lait.

A vendre—2,468 bœufs du Texas, 355 veaux et veaux d'an, 161 cochons, 713 moutons, 39 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, [illegible] [illegible]

Décédé hier, 1er juillet 1868, à 7 heures du soir, à l'âge de 26 ans, Alphonse Lamarre, fils aîné de Joseph Lamarre et de Louise Montet, son épouse. Les amis du défunt et ceux de son père, sont respectueusement priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 2 juillet, à 5 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Dumaine No 367, entre les rues Johnson et Galvez, d'où le convoi partira.

De la part de sa famille.

LA RESP.·. L.·. ST-ANDRÉ No 5.

Il a plu au G.·. A.·. D.·. l'U.·. de rappeler à lui le fils de notre T.·. C.·. F.·. Joseph Lamarre, Alphonse Lamarre, décédé hier 1er juillet, à 7 heures du soir. Les membres de la Loge St-André No 5, de l'Ind. de R.·. C.·. St-André No 5 et les Conc.·. de Kadosch St-André No 4 sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui 2 juillet à 5 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Dumaine No 367 d'où le convoi partira.

Par mandement du Vén.·.

AUG. LEICHER, Secrétaire.

2 juil—1

Décédé, hier, à 12 1/2 heures P. M., à l'âge de 57 ans, Jean Baptiste Olivier, natif de Bordeaux (France), habitant la Nouvelle-Orléans depuis 35 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures précises. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, à l'encoignure des rues Romain et Ursulines.

De la part de sa famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Décédé à l'Asile hier à 3 heures P. M., le sociétaire Jean Barès, âgé de 19 ans, natif de Labarthe-Inard, département de la Haute Garonne. Les sociétaires et ses amis sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 11 heures.

Par ordre du Président.
2 juil. Le Secrétaire, A. Barrière.

$100,000 DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE, 6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—3mPP

Conclave Ionic No 11 S.·. W.·. M.·.

Les officiers et membres de ce Conclave sont notifiés qu'une séance régulière aura lieu vendredi prochain 3 courant à 7 1/2 heures du soir pour travailler au Grade Initiatique. Les candidats sont priés d'être présents ainsi que les FF.·. des différents Conclaves sont invités à assister aux travaux.

Par ordre de M. A. CALONGNE T.·. R.·. C.·.
E. A. LOUIS, Scribe.

Bureau de la Compagnie du New-Orleans City Rail-Road.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

A une assemblée régulière du Board des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de [illegible] a été déclaré, payable le jour et [illegible] la Compagnie ne cesseront de payer les taxes [illegible] pour le Revenu Intérieur des Etats-Unis.

WM F. SINNOTT, Secrétaire.

2 juillet—10

Avis.

Perdu les objets volés chez M. Lefèvre, rue Bourbon 168, où a trouvé les lots suivants:

1o—Un billet de la somme de $2 0 souscrit le 6 novembre 1867 par Charles Grubbs, a son propre ordre et par lui endossé, payable à un an de date et signé "Ne Varietur" par Foulon, notaire, à la date du 6 novembre 1867, pour l'identifier avec un acte hypothécaire, de ce jour par rapport du dit notaire.

2o—Un billet de la somme de $800, souscrit le 5 mars 1864 par Sophie Thomassin, épouse de Charles Nicolas Thomassin, à son propre ordre et par elle endossé, payable à un an de date et signé le 5 mars 1864, par Ne Varietur par Foulon, notaire, pour l'identifier avec un acte hypothécaire, de même date, au rapport du dit notaire.

3o—Un billet de la somme de $800, souscrit le 30 octobre 1867 par H. Fischer, à son propre ordre et par lui endossé, payable à un an de date, et signé "Ne Varietur" par le Recorder de la Paroisse de St-Tammany, à Covington.

4o—Un billet à l'ordre de J. T. D. Lefèvre, de $480, payable en or, dont le paiement a été arrêté, signé W. F. R.

5o—Un autre billet à ordre, de $480, à l'ordre de J. T. D. Lefèvre payable en monnaie des Etats Unis, dont le paiement a été également arrêté, et signé R.

Les personnes qui ont les lots sont priées de les rapporter au magasin du bureau de cette feuille [illegible] rue Ste-Anne, No 7. Une récompense leur sera accordée. 2 juillet—3f

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 30 juin 1868.

A une réunion des Directeurs tenue ce jour, un dividende de huit pour cent, provenant des bénéfices des derniers six mois a été déclaré, payable à partir du 6 juillet 1868.

Signé J. R. MORTIMER, Caissier.

1er juillet—6

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Pelican.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

L'élection annuelle de quinze Directeurs de cette Compagnie aura lieu le 13 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 18 de la rue St-Charles.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

1er juil—au 13

Dissolution de Société.

La Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés, dans cette ville, sous la raison SLARK, STAUFFER & CO., est dissoute aujourd'hui, par limitation et par la mort de M. Robert Slark.

L'un ou l'autre des associés survivants est autorisé à se servir du nom de l'ancienne Société pour la liquidation.

ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
Associés survivants.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une Société sous la raison STAUFFER, KENT & CO., pour continuer, dans cette ville, le commerce de quincaillerie et de fer, autrefois fait par l'ancienne maison SLARK, STAUFFER & CO.

ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
BENJ F. ESHLEMAN.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juillet—4f 1C

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE, est dissoute ce jour par limitation, et la mort de Charles E. Lambert. L'associé survivant se servira du nom de Lambert & Commagere en liquidation.

THEO. COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

Les SOUSSIGNÉS, successeurs de X. LAMBERT, ont formé ce jour une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront au même local et pour leur compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison.

THEO COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m

Foire à Mandeville.

Une FOIRE sera tenue à Mandeville, Paroisse St. Tammany, le 4 de juillet 1868, et chaque Samedi et Dimanche pendant ledit mois, dans le but de reconstruire l'Eglise détruite par un coup de vent. Toutes les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre de charité voudront bien déposer leurs offrandes chez M. P. Maïard, No 35, rue Royale. Le capt. Cozzens, du steamer Camélia, a généreusement offert de transporter tous les objets destinés à la Foire, libres de fret.

1er juillet—15f

Au Bord du Lac.

Une famille française résidant à Pass-Christian, près du Central Wharf, prendra quelques pensionnaires durant la saison d'été. Chambres bien aérées, ayant vue sur le Lac; maison de bains, bonne table, et prix très modérés.

S'adresser chez THEOPHILE POLLAIN, Encoignure Mains et Levée, au Café.

1er juil—3f

Demande de cuisinière.

On demande une bonne cuisinière, blanche ou de couleur, voulant faire la cuisine et blanchir pour une petite famille, de l'autre bord du Lac. S'adresser à Vincent & Co, No 16 de la rue de Chartres. 1er juil—3f

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Juillet 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—on ceux de leurs héritiers ou ayants-droit, en cas d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Adler Philippe	Gyllbertet F
B	Gochessin Pierre dit Marcel
Berthelot Jules (artiste dramatique)	H
Besson Joseph Marie	Herel Delphin
Bruxe Jules	K
Bixy Felix (de Franklin, Louisiane)	Kreille Jacques
Bulles Bernard	L
C	Lemoine (Mme) gilletière
Cottel Léopold	M
Chérbolin Louis	Maillé Jean Baptiste
Chevet Antoine Isidore	Mimouff-t Constantin
D	Maret (Mme) née Rolland
De Pouzargues Philippe	Maurel Jean Pierre
Dubiz Virginie (Mlle)	N
De Bertrand	Morth Hélène (Mme)
De Kenédes Arthur	P
Dubuard A (Mme veuve)	Poison
E	R
Escoffier Stephen	Rose Pierre Louis
F	S
Forest Etienne (veuve) née E Deparre	Sueillon Jules
Fougeret Auguste (du Havre)	Savoure Sophie
Fournier (les époux)	T
Fisson Jean Pierre	Toyssèdre Benoît
	V
	Valli Paulini

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er juillet

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail Steam Co's Line.

HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne Murray. LEO, CLEOPATRA. — Ligne Empire. SAN SALVADOR, SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs aménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et on se rend au chemin de fer qui va de Montgomery à Columbus, de Macon à Savannah, et de là à New York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi qui doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer de samedi doivent partir le mercredi d'ici le matin.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY, Agent général.

20 juin—3m

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné au porteur des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date ou à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

GEO. A. FRERET, Caissier.

17 juin—1 an—41131

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855, avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date ou à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

R. AUGUSTIN, Caissier.

17 juin—1 an—41151

Banque du Sud.

Nlle-Orléans, 27 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, libre de taxe, lequel dividende sera payé aux actionnaires le 20 juillet prochain.

28 juin—6f Jno G DEVEREUX, caissier.

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 15, rue Dauphine.

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, JEUDI 30 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération un amendement à la Charte.

Par ordre de la Direction.

JULES SFNIT, Secrétaire.

28 juin—au 30 juil

AVIS.

Les créanciers de M. HENRI BARTHE sont priés de se réunir mercredi prochain 1er juillet, au Restaurant St-Louis, rue St Louis, No 77, à 1 heure du matin, pour affaires qui les intéressent. 29 juin—2f

SOURCES DE BLADON,

Comté de Choctaw—Alabama.

JAS. CONNOR & Co., propriétaires.

CES célèbres sources sont à environ 100 milles de Mobile, près de la rivière Bigbee. L'hôtel est ouvert. Les propriétaires annoncent aux personnes qui cherchent la santé ou le plaisir qu'ils ne négligeront rien pour rendre agréable leur séjour aux Sources de Bladon. Les Sources de Bladon n'ont pas d'égales aux Etats-Unis pour être un remède sûr pour la dyspepsie, la goutte et le rhumatisme, les maladies de la peau, les maladies cutanées, [illegible] et toutes les maladies de poitrine. Les personnes atteintes de maladies syphilitiques ou d'affections causées par le mercure, y trouveront la guérison.

Les propriétaires pourraient, s'il était nécessaire, produire des centaines de certificats de personnes les plus respectables, mais ils se contentent de référer le public au grand nombre de personnes de la Louisiane et du Sud qui ont visité les Sources. Les malades vont à ces eaux et sont guéris promptement.

Des bateaux partent de Mobile les Mardis et Samedis soirs. Des billets de la ligne à ce sujet sont en vente. Pension $15 par semaine; enfants et domestiques, moitié prix. Les familles [illegible] [illegible]

JAS. CONNOR & CO.

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES,

Le Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, de toutes les maladies chroniques telles que: maladies secrètes (dernière période), blennorrhée, ulcères, Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chorée, Maladies de Peau et des Voies urinaires, en trois mois et sans opération. Cabinet et consultations, encoignure des rues Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No. 92. 14 nov—1m

Vin. Vin. Vin.

200 barriques vin Castelmagne, en débarquement du steamer Olinda de Liverpool.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée.

Produits de Marseille.

150 barriques vin NERGASSE.

100 barriques vin CETTE, Paul Emile Thomas.

300 caisses VERMOUTH Noilly.

[illegible] HUILE Plagnol [illegible]

300 caisses vin MUSCAT FRONTIGNAN.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée.

E. TURPIN.

CANDIS EN BATONS.

GARANTIS faits avec Tsvoir Alba et autres substances saines et à l'estomac. Ces candis sont fraîchement renouvelés, fabriqués toutes les semaines. S'adresser à la vente 53 Vieille Levée.

THÉ

Le THÉ Impérial la piastre, $1 60 la livre, [illegible]

L'offre de cette cet [illegible] J. W. PLATT & CO., au coin des rues Camp et Poydras.

Demande de Cuisinière.

On demande une femme pour faire la cuisine et le ménage chez une très petite famille.—De bons gages seront payés. S'adresser rue Remparts No 349 entre Gasquet et Clio. 29 juin 6f

A Louer,

MAGASINS ET MAISONS,

Par C. E. Girardey & Co.

1o Les deux magasins en briques et à trois étages, Nos 27 et 39 de la rue Front.

[illegible] No 40 et 42 de la rue Front, entre les rues Gravier et Poydras.

2o—Le bâtiment en briques à trois étages,—magasin au rez-de-chaussée et maison au-dessus—au coin des rues Canal et Bourgogne.

3o—La jolie maison à étage et à mansarde, en briques, No 34 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Commune, à côté de la magnifique résidence de M. Chas. Kock.

4o—La grande résidence en briques, à trois étages, ayant un jardin sur le côté, et les agréments les plus modernes située au coin des rues Bourbon et St Philippe.

5o—La bâtisse en briques, à trois étages, No 12 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Douane. Le rez-de-chaussée peut servir de magasin.

6o—Le grand magasin en briques, à quatre étages, No 162 de la rue Gravier, s'étendant jusqu'à la rue Perdido, entre les rues St Charles et Carondelet.

7o—L'emplacement central No 21 de la rue Royale, sous la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane. Egalement, plusieurs bureaux au premier.

8o—La bâtisse en briques, à étage—maison au dessus et magasin au rez de chaussée No 11 de la rue St Pierre, coin Passage de la Bourse. S'adresser à

C. E. GIRARDEY & CO., No 17 du Passage de la Bourse.

28 juin 6f

Avis spécial.

Le steamer ELLA MAY, pour les villes de Bains du Lac, ne partira pas avant SAMEDI PROCHAIN 4 juillet, jour où il reprendra le service régulier du Lac et partira, ainsi qu'il est dit dans l'annonce, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin. 28 juin 6f

CONCERT

Sous la Direction de M. CARLO PATTI,

TOUS LES SOIRS,

Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL, angle Canal et Bourbon. 23 juin—1m

Bureau des Assureurs.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1868.

On peut se procurer, au bureau des différentes Compagnies, le nouveau tarif adopté par les Compagnies en conseil ce jour, qui doit être mis en vigueur le PREMIER DU MOIS PROCHAIN.

E. F. JANVIER, Secrétaire.

27 juin 27—3 juillet

GOUYAVE, PATE ET GELEE.

10,000 livres GOUYAVE, PATE et GELEE de la célèbre manufacture de la Dominica de la Havane en boites de 1, 2, 3, 4 et 5 livres, à vendre au dessous du prix courant d'importation et en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, Encoignure Union et Carondelet.

27 juin—3

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No. 38 Carlo Tivoli, ou chez M. L. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des moulins à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les données, devis, etc.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

A. REES & CO. [illegible] au coin des rues Bei- [illegible] et Anchor.

4 Juillet—Excursion—4 Juillet

POUR MANDEVILLE, LEWISBOURG ET MADISONVILLE.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à beaux promenoirs, capitaine W. L. Cozzens, fera une excursion spéciale SAMEDI MATIN, 4 juillet.

Il quittera l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et sera de retour à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Prix de l'excursion ..... $1.

VENDREDI PROCHAIN, 3 du courant, le CAMELIA partira à l'arrivée du convoi de 4 heures au lieu de 2 heures, afin que les voyageurs puissent terminer leurs affaires et passer deux jours (samedi et dimanche) de l'autre bord du Lac.

C. M. SORIA, Agent, R ... de l'Union Nos. 18 et 20.

2 juillet—2,3,4

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

L'Election annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 13 de juillet prochain, de midi à 2 heures, au bureau de la Compagnie, No 21 rue du Camp.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

30 juin—au 13 juil

AVIS.

UN cultivateur français, bien recommandé, habitant la Nlle-Orléans depuis plusieurs années, travaillant au jardinage, à la charpente et au charronnage, &c. ses moyens sont et de femme, et de trois garçons, dont l'aîné est âgé de 18 ans, désire avoir sur une habitation, soit à gage ou à moitié de préférence de l'autre côté du lac, à proximité du chemin de fer de Jackson. Pour les renseignements s'adresser à

M. NICOLAS LEROY, Rue de la Levée, près du Couvent, Troisième District.

30 juin—3

ENTREPOT DE TAPIS, 12, rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & Co,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, reps, &c.

CORNICHES Bandes, Flèches, &c.

Pension à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement à la Baie St Louis et qu'elle est maintenant prête à recevoir des pensionnaires.

Les prix sont modérés. 25 juin—1m

Egaré ou Perdu

UN billet de $517, daté du 20 juin 1867, à un an de date, tiré par Jean B Bédé à l'ordre et endossé par Bernard Abadie.

Le paiement du dit billet ayant été arrêté, le public est notifié de ne point l'accepter.

Nlle-Orléans, 27 juin 1868. TOURTE MICHEL.

24 juin—3f

Ardoises, Tuiles, Briques de Bath.

300 Ardoises carrées à toitures, 2500 T. tiles anglaises Ridge, 1500 Dalles, 2000 Briques de Bath.

A vendre par HENRY KNOX & CO., Rue de la Commune, No 122.

N B.—Nous remplirons à bas prix, les ordres pour les ardoises que nous attendons. 19 juin—1m

A Vendre ou à Louer,

Le MAGASIN et la RÉSIDENCE à l'encoignure des rues Conti et St Philippe le premier occupé par la Pharmacie Cassanche pendant des années.

A livrer immédiatement.

S'adresser à AVENDAÑO FRERES, 107 rue de la Commune.

16 juin—1M

Avis aux Contribuables de l'Etat.

Les contribuables de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans sont prévenus que les tableaux d'assessement de l'Etat, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, sont achevés, qu'ils sont ouverts pour examen et rectification, au bureau du soussigné, à toute personne intéressée, durant les heures d'affaires, et que toutes les personnes qui auraient lieu de croire qu'elles ont été surtaxées peuvent faire rectifier les erreurs.

M. M. FERRY, Président du Board d'Assesseurs de l'Etat, Passage de la Bourse, No 18, Entre les rues du Canal et Douane.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868. 14 juin—1m

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, le résolution suivante a été adoptée—

Il est résolu que le dividende d'une majorité de actionnaires de cette Banque sera convoquée aux bureaux de la Banque, MERCREDI 22 juillet prochain, à midi, pour prendre en considération des mesures d'importance, sur lesquelles les affaires de la Banque seront discutées.

21 juin—au 22juil GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs Mr A. F. Lavallette a été élu au poste de Président, M. Sami Bell a été élu Président à l'unanimité.

21 juin—30f GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants droit à partir de lundi juillet. 20 juin—1m

JULES DUBALEN,

Successeur de D. Lopez.

Au coin des Rues Chartres et Conti.

FABRIQUE DE CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c. SODA ET GATEAUX.

CAFÉ GRILLÉ ET MOULU.

Tous les ordres seront promptement exécutés, et un escompte libéral sera accordé aux marchands.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant d'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, &c.

No. 128 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Avis.

Le docteur ORIARD annonce à sa clientèle qu'à partir du 1er juillet les consultations auront lieu, tous les jours, de six à neuf heures du matin. 10 juin—1m

Avis.

A PARTIR du 1er juin 1868, nous prenons pour associé M. Jos A. Hincks notre ancien teneur de livres. La raison sociale sera pour l'avenir J. J. Pavy & Co., et nous continuerons les mêmes affaires.

5 juin—1m J. J. PAVY & CO.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de la rue Royale.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

26 mars—4mPP

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle.

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal de la manière la plus parfaite. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent, ils sont plus légers, etc. Il a beaucoup montré chez et ne sont pas affectés par les acides.

18 mars—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultez-moi en français, en espagnol et en anglais.

19 mai—4mPP

AVIS.

M. JOS LEBLANC a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis qu'il, désireux de maintenir la bonne et ancienne réputation de sa maison CORNU ET LEBLANC, il vient de prendre un coupeur de premier mérite et qu'il est prêt à fournir, sur mesure et dans le plus bref délai, tous les vêtements qu'on lui aurait commandés. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de draps français, allemands et américains, de fantaisie, bonneterie, et de chemiserie, en un mot, tout ce qui concerne la confection pour hommes et enfants. Le tout aux prix les plus modérés.

JOS LEBLANC, 155 rue Vieille Levée, entre Ursulines et St Philippe.

16 juin—1m

Nlle Orléans, 18 juin 1868.

La société M. KENNA & McCLOSKEY, du "MURPHY'S HOTEL," No 28 et 200 de la rue St-Charles, a été dissoute le 11 juin 1868.

BERNARD McKENNA, Successeur, coin Canal et Dauphine.

L. CRESSON,

PEINTRE.

193 et 195 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décorations, ainsi d'ARTICLES DE PIETE: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, &c.

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ

GEO. ALCÉS.

185 RUE DES REMPARTS 185.

M. ALCÉS a constamment en mains un assortiment de Cigares de différentes marques et qualités. Ses prix varient de $25 à $175 par millier.

M. Alcés garantit ses cigares conformes aux échantillons.

Pour les cigares de la Havane il ne travaille que le tabac de la Vuelta de Abajo du premier choix.

En visitant sa manufacture de M. Geo. Alcés, le public comprendra facilement pourquoi les jurés lui ont décerné le premier prix aux 3 expositions suivantes:

"Louisiana State Fair," N. O. novembre 1867.

"Louisiana State Fair," Baton Rouge décembre 1867.

Et "Louisiana State Fair," [illegible] 1868.

Les ordres adressés à la Boîte No 200 P. O. N. O. seront promptement exécutés.

MALADIES DES YEUX.

LE Dr HOMBERGER ancien chef de clinique du Dr Stöbel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 4 heures au No 140, rue St-Charles. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à bâtir des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues de [illegible] et toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57......Carondelet......57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ......$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ......$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer des plus.

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins du comptoir.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 1er JUILLET No 282.

28	29	4	9	21	69	30	3	68	43	13	56

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appel de Memphis, le "Constitutionnel" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes des tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie la somme des lots gagnants.

DAVE G. JOHNSTON, Agent.

12 mai—1m

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE. Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la cour et d'autres sur la rue, avec ou sans pension. Prix des chambres sans nourriture, de $12 à $20 par mois, et de $3 à $7 par semaine. De 50 cts à $1 par jour par personne. Prix de la nourriture de $20 à $30 par mois, de $5 à $7 par semaine, de 50 cts à $1 par jour. (Vin de [illegible] à 45 cts) Prix de la pension avec nourriture de $25 à $40 par mois. On donnera à [illegible] à déjeuner dès 9 heures. [illegible] On peut aussi manger au plat de 15 cts à 50 cts. On porte en ville. On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse, No 23.

17 juin—1m Mme J. S. LASSERRE.

HOTEL A BILOXI,

Tenu par M. Boulo.

M. BOULO prévient ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il vient de faire réparer son établissement à neuf et qu'il est prêt à recevoir les familles comme par le passé, à des prix très modérés. Il y a aussi attachées à l'établissement, des cabanes à bains pour dames et messieurs. 6 juin—1m

MAISON FRANÇAISE,

Chambres et Pension—Prix Modérés.

Mme SIX & CO.,

No. 142 EAST 3me RUE, New York, entre Broadway et 4me Avenue.

Table d'Hôte à 5 heures. Déjeuner de 8 à midi.

9 juin—1m

HOTEL WASHINGTON AU LAC PONTCHARTRAIN.

Le soussigné, seul propriétaire de l'HOTEL WASHINGTON, au Lac Pontchartrain, annonce à sa clientèle et au public en général qu'il vient de restaurer le Sud en complet état et qu'un excellent [illegible] et la table et les chambres sont montés. Il a un chef de cuisine de premier ordre et la cave renferme des vins et des liqueurs de choix. Par sa position, l'hôtel est l'endroit le mieux fait de la localité. Il est ouvert à l'entrée d'un vaste et magnifique jardin où les visiteurs peuvent jouir des agréments de la promenade.

P. O. Boîte 1584. JULES COURCHÉ. 10 juin—1m

Pension Française

TENUE PAR URBAIN RAMBAUT, A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir une pension française à Biloxi, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huîtres et du poisson frais. Repas sur commande à des prix modérés. Cabanes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement.

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.

Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

TOULMÉ & SABOURIN, Propriétaires.

7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les cabanes sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les baigneurs et les promeneurs trouveront à tout point de leur goût à l'Hôtel, et les voitures de la table et la cuisine, contre partie du pays et la table est excellente. Les bains de mer de la Grand'Ile sont préférables à ceux de Long Branch et de Saratoga. Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour	$ 2 50	
" semaine	15 00	
" mois	50 00	

Moitié prix pour les enfants et les domestiques. On traite de gré à gré pour la saison.

17 mai—3m E. MARGOT, Propriétaire.

INSTITUTIONS

COLLEGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON.

Rue du Canal, 290.

PENSIONNAT et EXTERNAT.—Cours du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture commerciale et [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme SERON.

No 175, rue Dauphine, entre Ursulines et St-Philippe.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

SOIN DE CONSTRUCTION GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St Charles, Vieux Bassin.

DU bois préparé et brut, des châssis de fenêtres, des portes et toute espèce de matériaux de construction constamment en mains et au plus bas prix.

Les ordres d'expéditions sont reçus au [illegible] [illegible]

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

20......Rue Carondelet......20

Nlle-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868:

PRIMES		
Sur risques d'incendie	$ 91,739 99	
" risques de rivières	172,384 56	
" risques de mer	88,176 92	
		352,301 70
En moins, primes non expirées	14,760 56	
Primes remboursées	2,919 89	18,780 00
Montant des primes		$333,521 70
PERTES ETC., PAYÉES		
Sur risques d'incendie	$ 34,450 80	
" risques de rivières	110,666 27	
" risques de mer	39,913 97	
Réassurances	39,060 30	
Ristournes (rebate returns)	17,519 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	5,000 00	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	39,304 65	285,667 35
Bénéfice net		$65,016 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT	
Billets pour actions	$338,033 20
En caisse	162,166 91
Primes en voie de perception	69,399 30
Prêts garantis	27,003 00
Effets à recevoir, à courtes échéances	25,579 71
Actions de chemins de fer de ville	34,475 00
Meubles et installations du bureau	4,796 17
	$664,924 19

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT de SIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant, et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il a été en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel K. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Hennessy,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Henry Abell,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Henry Frerichman,
I. Caulfield,	W. Trelikan,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
A. H. Terry,	R. W. Reid,
J. D. Blair,	Joseph Moy,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
	S. Cambon

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,280 00
Pertes, taxes dépenses, réassurances, &c. payées dans la même période	217,749 78
Actif le 31 décembre 1867	376,794 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de guerre, des rivières, contre les pertes et les avaries [illegible] des incendies.

ALFRED MOULTON, Président, WM. F. PERKINS, Vice-Président, A. W. HUNTER, Secrétaire.

— Directeurs —

J. M. Allen,	J. M. Ledrington,	R. E. [illegible],
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. May,
S. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm. M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Hagen.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL......$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No 48, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
P. Dolhonde,	D. B. Penn,	W. S. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

Joseph Ellison Président, W. S. Pike, Vice-Président. T. M. Deane, Ag. Gen. W. P. Harper, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr. E. A. Moss,	Dr. S. Choppin,
Dr. G. R. Leatherman,	Dr. Henry Smith,
Dr. J. Hampden Lewis,	Dr. W. C. Nichols.

G A Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire ou annuelle—Assurance de dix et de vingt—Simple paiement—Assurance participante et non participante, dotées à leur vie de trois ans [illegible] aux Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

30 avril—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 1er JUILLET—CLASSE 383

Plan de Police.

3	50	37	38	22	48	18	13	55	4	1	14	64

Le soussigné donne renseignements et paie les cagnants de toutes les loteries légales.

J. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS.—Méfiez-vous des prétendus lots. La loterie de Kentucky est soil. de la Havane ne sont pas montées dans les journaux de prétendus prix en dentelles, et de leur désignation, et ce que des gens [illegible]

AGENCE GENERALE

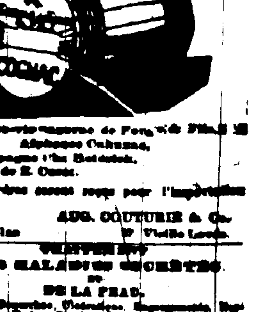

Eau-de-vie Cognac de Fougère Fils, de Alphonse Cabanne, Champagne de Heidsieck, Porto de S. Cossé.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co., 47 Vieille Levée.

GUERISON DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Boutons, Dartres, Eczémas, Scorbut, etc. etc.

E. GAUDOU, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Canal et Carondelet.

$10 000 de Récompense.

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, à adresse à MORGAN'S BANK, New York, contenant CINQ MILLE ($5 000) piastres en billets "Legal Tender" de [illegible] (1,000) piastres numérotés comme suit:

9,775*	8,889	23,908*	28,723*	38,336*
3,119*	8,591	14,326*	25,509*	38,747*
3,515	8,973	13,211	28,353*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,347*
4,047	10,303	16,731*	28,467*	39,619*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,419*
5,227	11,403	18,403*	30,463*	40,431*
5,363*	12,049*	19,124	34,879*	41,651*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,596	12,619*	22,125*	37,839*	45,461*

Le tout daté du 16 mars 1862 lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera recouvrer l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nlle-Orléans, 28 mars 1868.

CH. JUMONVILLE, caissier.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 9 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$ [illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
	$ [illegible]
Total net des primes	$ [illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 66,360 86
Pertes de mer	67,584 66
" rivières	38,372 67
Taxes payées	10,018 34
Payé réassurance et compte au lieu de scrip	60,168 32
Payé intérêts, primes ristournées, frais généraux, escomptes, etc.	67,543 66
Bénéfice net	$61,659 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$ 37,624 93
Prêt sur bons hypothécaires	30,000 00—$167,587 00
En caisse	$104,867 34
Prêts garantis par actions sur demande	25,000 00—$129,867 34
Prêts garantis par actions à terme	$11,290 00
Propriétés foncières	15,000 00
Scrip d'autres compagnies en compte de scrip	6,000 00—$32,290 00
Bons consolidés de la ville	$63,000 00
Bons de la ville	5,650 00
Actions de Banques et autres	102,297 17—$170,947 17
Compagnie pour bons de la ville, dues	$ 6,400 00
Dû pour primes et au texte de perception	41,689
	$573,864 6
La Compagnie possède également:	
Billets suspendus, actions et bons	$ 658,366 00
Compte de scrip forfaits	7,200 00
Intérêts non réclamés	67,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 22 mai 1868, PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip qui seront libres de tous impôts et un tiers pour cent du bénéfice net de l'année expirée le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

THOS A. ADAMS, Président, SAMUEL KENNEDY, Vice-Président, HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	G. T. Beauregard,
Samuel S. Newman,	P. E. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Odea,
P. Simms,	A. Thompson,
John Purves,	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente	
Sur les risques d'incendie	$410,804 46
Sur les risques de mer	323,794 17
Sur les risques de rivières	93,346 03
Total	$1,131,884 66
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$178,847 00
Primes remboursées	22,671 67
	$200,518 67
Montant net des primes le 31 mai 1868	$931,365 99
Pertes payées	
Sur les risques d'incendie	$271,233 97
Sur les risques de mer	179,052 04
Sur les risques de rivières	45,233 04
	$495,519 05
Taxes	30,012 61
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$ [illegible]
Bénéfice net	$237,389 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières	$140,047 91
Billets garantis par hypothèque	296,977 35
Billets garantis par nantissements	94,147 95
En caisse	203,499 94
Actions de banques et de chemin de fer	104,359 00
Primes en voie de perception	98,772 5
Bons de la ville	23,000 00
Effets à recevoir	127,124 70
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,695 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	4,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,500 00
" M. Orleans" n' Exchange	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	9,500 00
Actions "Louisiana Equitable Life Ins Co"	300 00
Bons de l'Etat	1,400 00
Total	$1,066,684 16
En moins: Intérêts sur scrip réclamé et intérêts à payer en juillet prochain	$ 185,395 15
25 0/0 de scrip de 1868 payable en juillet	99,615 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	178,847 00
Actif net	$1,637,849 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président. PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi ce 3 juin 1868, PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 3 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats du dividende seront émis le deuxième lundi de juillet prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le deuxième lundi de juillet prochain, vingt-cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1860, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips en circulation.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Magnon,	Pierre Poutz
M Puig,	David McCord,	S Z Relf,
Chas Sugary,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz,	J Henry Bolt	10 juin